



Renseignement concernant la l'obtention d'un visa court séjour

Par **touat**, le **09/01/2009** à **00:51**

nous sommes 4 enfants majeurs tous de nationalité française vivants en France et nos parents sont en Algérie tous deux à un âge avancé.

Ils ont fait des demandes de visas court séjour mais il se trouve que les réponses sont négatives pour les causes suivantes: ils pensent que mes parents abuseraient dans la durée de leur séjour de plus ils n'ont pas du tout de ressources.

Ma question est la suivante: la réponse négative de la part du consulat de France est-elle justifiée et aussi si nous prenons un avocat serait-il en mesure de faire en sorte que l'on puisse leur obtenir un visa et ce dans quel tarif.

merci de prendre en considération ma question et de me répondre dans les meilleurs délais